

Commune de Bouzonville

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2017

Sous la présidence de M. Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (20) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, Mme Isabelle BELAID, Mme Nadine CAPS, M. Armel CHABANE, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, Mme Chantal GARAU, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, M. Franck ISCH, M. Clément LARCHER, M. Alain LINDEN, M. Jean-Marie SIBILLE, M. Régis SUMANN, Mme Marie-Christine VENNER, Mme Christiane WAGNER, Mme Michèle WANGON,

Procurations (5) : M. Roland CERATI à Mme Nadine CAPS, M. Robert CHAMPLON à M. Bernard ALTMAYER, M. Guy OLLINGER à Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Michelle RIGAUD à M. Roland GLODEN, M. Manuel RIOS à M. Alain LINDEN,

Excusée (1) : Mme Esther GOELLER

Absent (1) : M. Isiakou Camaroon OUBA BABA

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme Marie-Christine VENNER pour être secrétaire de séance.

Compte-rendu du Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal

Les activités de M. le Maire, dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 30 juin 2017, date de la dernière réunion :

- Droit de Prémption Urbain (DPU)

La commune a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes depuis le Conseil Municipal du 30 juin 2017 :

Date	Immeuble	Vendeur	Prix	Acquéreur
03/07/17	17 Rue St Paul - appartement n°2	M. HECKINGER Paul	100 000 €	Mme MALLINGER Pauline 7 rue de Beaumont 57480 GRINDORFF BIZING
13/07/17	1A rue de Benting	M. BRANCO Patrice	92 000 €	Mme WETTA Kathy 20 rue de la République 57320 BOUZONVILLE
13/07/17	13 rue des résistants	M. et Mme PLESSY Jean-Michel	149 000 €	M. BEZEK Ersin 2 cité Saint Charles 57320 BOUZONVILLE
21/07/17	3 rue du Muguet	Mme PUECH Suzon	95 000 €	M. SUMANN Yan 1 rue du Muguet 57320 BOUZONVILLE
24/07/17	Terrain 7m ² Résidence les pierres hautes	M. GOTTSCHALK Daniel / ASL Amethyste	300 €	M. MATUZEWSKI Christophe 15 Résidence les Pierres Hautes 57320 BOUZONVILLE
24/07/17	Garage 14 Résidence les Pierres Hautes	M. GOTTSCHALK Daniel	2 700 €	M. MATUZEWSKI Christophe 15 Résidence les Pierres Hautes 57320 BOUZONVILLE

Dans tous les cas susmentionnés, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la Commune de Bouzonville.

- Contrats et adhésions diverses

M. le Maire a signé un contrat de location avec l'entreprise NEWTEC de Hestroff, accompagné d'un contrat de maintenance pour un défibrillateur situé dans les locaux de la Mairie.

Le coût mensuel est de 50 € hors taxes sur une durée de 40 mois.

Informations diverses

- Rythmes scolaires 2017-2018

Lors du Conseil Municipal du 30 juin 2017, M. le Maire avait indiqué qu'il ferait parvenir un courrier au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (envoi conjoint contenant la demande de la Commune et l'avis du Conseil d'Ecole du Groupe Scolaire Pol Grandjean) pour engager le processus de retour à la semaine de 4 jours ayant pour conséquence une modification des heures de classe. Ce courrier a été envoyé le 6 juillet 2017.

En réponse, par courrier en date du 11 juillet, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) a validé le changement demandé à compter de la rentrée de septembre 2017.

En résumé, les horaires seront les suivants pour un total de 24 heures par semaine réparties sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

Matin	Après-midi
8 h 25 à 11 h 30	13 h 15 à 16 h 10

- Modification du compte-rendu de la commission des travaux et des affaires immobilières du 26 juin 2017

Une intervention d'un des membres de la commission des travaux et des affaires immobilières n'avait pas été transcrite dans le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2017. Une version modifiée de ce compte -rendu a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le mercredi 26 juillet 2017.

L'ajout au texte a été le suivant :

"M. Alain LINDEN signale le mauvais état du mur à l'arrière du parking situé au 3B rue du 27 novembre (locaux du Nautic Club et de l'association des pêcheurs). Il considère qu'il existe un risque de chutes de pièces de maçonneries pour les riverains. M. le Maire indique que le service technique sera saisi du dossier de la mise en sécurité du site."

Manifestations diverses

- le 29 juillet 2017, de 18 heures à 22 heures, pique-nique "Pik Nik Zik" au Parc de la Nied,
- en juillet et août 2017, selon le programme, animation Sport'Adic organisé par la CCB3F selon programme,
- le 26 août 2017, de 18 heures à 22 heures, pique-nique "Pik Nik Zik" au Parc de la Nied,
- manifestations organisées par les associations locales (brocante du COB du 15 août 2017, Marché d'été IVV du 27 août 2017, ...).

Par ailleurs, M. le Maire remercie l'ensemble des organisateurs et des bénévoles pour la tenue des manifestations qui ont déjà eu lieu au mois de juillet.

1. 2017072601 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour suivant :

- 1) 2017072601 Approbation de l'ordre du jour
- 2) 2017072602 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017
- 3) 2017072603 Tarifs des transports scolaires 2017-2018
- 4) 2017072604 Tarifs périscolaires 2017-2018
- 5) 2017072605 Participation aux frais de fonctionnement 2016-2017 de l'Institut de la Providence
- 6) 2017072606 Décision budgétaire modificative
- 7) 2017072607 Opération lire et faire lire
- 8) 2017072608 Rapport sur la qualité et le prix de l'eau en 2016

2. 2017072602 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

3. 2017072603 - Tarif des transports scolaires 2017-2018

La Commune de Bouzonville, après avis du conseil d'école du Groupe Scolaire Pol Grandjean, a décidé de revenir à la semaine de 4 jours. La Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) a validé ce nouveau rythme scolaire ainsi que les horaires par courrier en date du 11 juillet 2017.

Les horaires tiendront compte des transports à organiser en partenariat avec la Commune de Heining-les-Bouzonville et les autocars SCHIDLER (modification des lignes 4 et 5). Les titres de transport pour les élèves de Heining-les-Bouzonville seront pris en charge par la Région Grand Est.

Les heures de classe seront les suivantes, les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Matin	Après-midi
08 h 25 à 11 h 30	13 h 15 à 16 h 10

La mise en oeuvre de ces nouveaux rythmes scolaires impliquent la signature d'un avenant au marché des transports scolaires.

La commission des finances propose d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à la mise en oeuvre des nouveaux horaires du service de transport scolaire.

Le bilan 2016-2017 du service de transport scolaire figure en annexe du présent compte-rendu.

La commission des finances propose de maintenir le prix des cartes de transport scolaire 2017-2018 comme suit :

Famille 1 carte	138 €
Famille 2 cartes	255 €
Famille 3 cartes et plus	354 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération en vue de la signature d'un avenant au marché des transports scolaires induits par la modification des rythmes scolaires à compter de septembre 2017,
- d'adopter le tarif des transports scolaires proposé par la commission des finances.

4. 2017072604 - Tarifs périscolaires 2017-2018

Les tarifs périscolaires appliqués en 2016-2017 ont été les suivants :

Tarifs en facturation différée										
Domicile		Plages horaires et service restauration								
Habitants	Quotient	07H30 - 08H15	11H30 - 12H30	11H30 - 13H30	15H30 - 16H30	15H30 - 17H00	16H30 - 18H00	Mercredi 14H00-17H30	Mercredi 11H15 à 14H00	Mercredi 11H15-17H30
				Repas					Repas	Repas
	< 513	0,75	0,75	4,10	0,75	2,02	2,02	4,20	5,24	10,00
	514 à 824	0,85	0,85	4,40	0,85	2,22	2,22	4,80	5,58	10,65
	825 à 1130	0,96	0,96	4,70	0,96	2,44	2,44	5,40	5,89	11,25
> 1130	1,06	1,06	5,10	1,06	2,65	2,65	6,00	6,32	12,06	
Extérieur		1,59	1,59	6,20	1,59	3,71	3,71	8,00	6,81	13,00
Tarifs en régie										
Domicile		Plages horaires et service restauration								
Habitants		07H30 - 08H15	11H30 - 12H30	11H30 - 13H30	15H30 - 16H30	15H30 - 17H00	16H30 - 18H00	Mercredi 14H00-17H30	Mercredi 11H15 à 14H00	Mercredi 11H15-17H30
				Repas					Repas	Repas
		1,00	1,00	4,40	1,00	1,50	1,00	x	x	x
Extérieur		2,00	2,00	6,40	2,00	3,00	2,00	x	x	x

Le Département de la Moselle facturera les repas pris au Collège Adalbert à 7,58 € en 2017-2018. La commission des finances propose d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Département de la Moselle (voir en annexe du présent compte-rendu).

La commission des finances souhaite ne pas modifier substantiellement les tarifs 2016-2017 pour l'année scolaire à venir afin de ne pas dégrader l'attractivité du service.

Les tarifs sont cependant adaptés aux nouveaux horaires qui seront applicables en 2017-2018 compte tenu du retour aux rythmes scolaires antérieurs sur 4 jours.

La commission des finances propose, pour la facturation aux familles, une mise à jour des tranches de quotient familial ainsi qu'une simplification du barème en ayant recours à des tarifs horaires, comme suit :

Quotient	Tarif horaire en facturation différée (habitants de la Commune)	Tarif horaire (non résidents)
< 600	0,75	1,60
601 à 966	0,85	
967 à 1322	1,00	
> 1322	1,10	

Sur le plan pratique et compte tenu d'une part des plages horaires périscolaires parfois atypiques et d'autre part de la prise en charge des repas pendant la pause méridienne, les tarifs proposés sont arrondis comme suit pour les besoins de la facturation :

Tarif de la facturation différée							
Habitants	Quotient	07H30 - 08H25	11H30 - 12H30	11H30 - 13H30 Repas	16H10 - 18H00	Mercredi demi journée	Mercredi journée
							Repas
	< 600	0,75	0,75	4,10	1,50	4,20	10,00
	601 à 966	0,85	0,85	4,40	1,70	4,80	10,50
	967 à 1322	1,00	1,00	4,70	2,00	5,40	11,25
	> 1322	1,10	1,10	5,10	2,20	6,00	12,25
Extérieur		1,60	1,60	6,20	3,20	8,00	13,00

Pour information, la facturation sera mensuelle à compter de l'année scolaire à venir.

Les tarifs de la régie périscolaire sont modifiés comme suit :

	07H30 - 08H25	11H30 - 12H30	11H30 - 13H30 Repas	16H10 - 18H00
Résidents	1,00	1,00	4,50	2,00
Non résidents	2,00	2,00	6,50	4,00

Toute heure entamée est due en totalité au tarif indiqué précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs périscolaires 2017-2018 décrits ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant 2017-2018 à la convention de mutualisation du service de restauration scolaire avec le Département de la Moselle et le Collège Adalbert.

5. 2017072605 - Participation aux frais de fonctionnement 2016-2017 de l'Institut de la Providence

Pour mémoire, la participation de la Commune de Bouzonville aux frais de fonctionnement de l'Institut de la Providence est relevée dans le tableau ci-dessous :

Cycle	Description	2015-2016
Maternelle	Effectifs	41
	Participation / élève	368
	Montant participation	15 088
Elementaire	Effectifs	73
	Participation / élève	458
	Montant participation	33 434
Total Participation		48 522

La commission des finances propose, pour l'année scolaire 2016-2017 la reconduction du montant unitaire de la participation de la Commune de Bouzonville aux frais de fonctionnement de l'Institut de la Providence à hauteur de 368 € par enfant du cycle maternelle et 458 € par enfant du cycle élémentaire.

Seuls les élèves domiciliés à Bouzonville sont pris en compte, soit 40 élèves pour le cycle maternelle et 74 pour le cycle élémentaire en 2016-2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire en 2016-2017 le montant unitaire de la participation de la Commune de Bouzonville au fonctionnement de l'Institut de la Providence. Compte tenu des effectifs scolarisés à l'Institut de la Providence, la participation sera de **48 612 €**.

6. 2017072606 - Décision Budgétaire Modificative

Une opération nouvelle a été réalisée portant aménagement des bureaux du premier étage de la mairie. Cette opération n'était pas prévue au budget. Il est donc proposé en contrepartie d'annuler partiellement en 2017 le crédit budgétaire de l'opération de mise en sécurité de l'école de musique dont l'exécution est reportée à 2018.

La décision budgétaire modificative qui en découle est la suivante :

Description	Imputation	Mouvement	Charges	Ressources
Rénovation bureaux Mairie 1 ^{er} étage	DI 2135 243	+11 500,00	11 500,00	
Mise en sécurité 4 av de la gare	DI 2135	- 11 500,00		11 500,00
Total			11 500,00	11 500,00

La commission des finances propose l'adoption de la décision budgétaire modificative décrite ci-dessus.

Mme Michèle WANGON propose qu'un programme de rénovation de la salle des délibérations du Conseil Municipal soit mis en oeuvre en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision budgétaire modificative proposée par la commission des finances.

7. 2017072607 - Opération lire et faire lire

M. Benjamin MILAZZO, Directeur du Pôle Culture, Animation et Communication propose la candidature de l'Espace Culturel au label "Lire et faire lire". Celui-ci récompense les collectivités faisant la promotion de la lecture auprès de leurs habitants et en particulier des enfants.

Mme Marie-christine VENNER souhaite que la commune de Bouzonville obtienne le label « **Ma commune aime lire et faire lire** ».

Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en :

- 1 : communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme,*
- 2 : favorisant la présence de Lire et faire lire dans les TAPs (nouveaux temps d'activité périscolaire,*
- 3 : incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,*
- 4 : associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales,*

*5 : associant les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales,
6 : finançant l'accompagnement des bénévoles.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à demander le label "Ma Commune aime lire et faire lire" pour une durée de 2 ans et à prendre toutes les mesures pour son application.

8. 2017072608 - Rapport sur la qualité et le prix de l'eau en 2016

M. le Maire a l'obligation de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau dans sa commune.

A cet effet, trois pièces sont annexées au présent compte-rendu :

- un rapport du Syndicat d'Assainissement du Pays Bouzonvillois sur la qualité et le prix de l'eau à Bouzonville en 2016,
- un rapport du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville sur la qualité et le prix de l'eau à Bouzonville en 2016,
- un rapport de l'agence de l'eau Rhin Meuse sur la qualité et le prix de l'eau en 2016

Des échanges ont lieu sur ces rapports sans observations particulières à noter.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

ANNEXE - BILAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2016-2017

COUTS DES TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Mois de facturation	Transport du domicile vers les établissements scolaires
Septembre 2016 à juillet 2017	208 265,75

NOMBRE DE CARTES EMISES

436

COUT MOYEN PAR ELEVE TRANSPORTE

Environ 739 €

RECETTES PROVENANT DES VENTES DE CARTES

35 443,00 €

166 cartes au tarif 1 enfant

166 cartes au tarif 2 enfants

84 cartes au tarif 3 enfants

20 cartes au tarif 4 enfants

(dont 5 cartes gratuites)

436 cartes pour un total de 35 443 €

RECETTE MOYENNE PAR ELEVE TRANSPORTE

Environ 126 €

REPARTITION DE LA CHARGE DE TRANSPORT

A la charge des parents : 17,02 %

A la charge de la commune : 82,98 %

TARIFS APPLIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE ECOULEE

Famille 1 carte	138 €
Famille 2 cartes	255 €
Famille 3 cartes et plus	354 €